

Convocation du 20/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 33 **Étaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux :**
Nombre de conseillers présents : 24 Marlène MOURIER, Éliane GUILLON, Aurélien ESPRIT, Geneviève AUDIBERT, Audrey RENAUD,
Florian REVERDY, Danièle PAYAN, Thierry BELLE, Vincent FUGIER, Agnès LAPEYRE, Paolino TOLA,
Nombre de conseillers absents : 1 Rachel VAQUE, Chantal BILLIET, Mamadou DIALLO, Rosaline ASLANIAN-HABRARD, Nancy
Nombre de pouvoirs : 7 GUIBOUD, Patrick PAGNOUX, Martine IMBERT, Wilfrid PAILHES, Christiane RANC, Alexandre
POTHAIN, Frédéric TREMBLAY, Maria CARLOMAGNO, Denis CLUZEL, Marie-Hélène MIRAMONT

Secrétaire de séance :

Nancy GUIBOUD

Sauf,

Dominique GENTIAL, pouvoir à Marlène MOURIER
Robert TAFANKEJIAN, pouvoir à Rosaline ASLANIAN-HABRARD
Tanguy GERLAND, pouvoir à Thierry BELLE
Stéphanie MARILLAT, pouvoir à Agnès LAPEYRE
Manuel JAMAKORZIAN, pouvoir à Florian REVERDY
Alexandre BAILLET, pouvoir à Mamadou DIALLO
Georges ISHACIAN, pouvoir à Frédéric TREMBLAY
Christian ROZO

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Madame le Maire remercie le public pour sa présence et notamment les élèves de la classe de terminale ST2S, sciences et technologies de la santé et du social du lycée les Trois Sources, accompagnés de deux de leurs enseignantes ainsi qu'un des référent de l'association « L'Équipée ». Leur présence est en lien avec le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes qui sera prochainement abordé durant la séance.

Madame le Maire désigne Madame Guiboud, secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2024

Rapporteur
M. MOURIER

Aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

**01. CONVENTION TRIPARTITE VILLE SPL – OFFICE DE TOURISME
VALENCE ROMANS AGGLOMÉRATION ET ASSOCIATION BOURG-LÈS-
VALENCE JUMELAGES**

Rapporteur
M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Suite à l'approbation de la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2023, un nouveau fonctionnement a été mis en place pour développer les jumelages de la Ville. Le jumelage avec la commune de Talin en Arménie est assuré en régie au sein de la mairie.

Pour tous les projets qui concernent les Villes jumelles allemandes, Ebersbach an der Fils et Ebersbach Neugersdorf, une association loi 1901, « BOURG-LÈS-VALENCE JUMELAGES » a été créée et pourra bénéficier de l'appui technique de l'Office du Tourisme. La présente délibération propose une convention entre les trois partenaires soit, la commune de Bourg-lès-Valence, l'office de tourisme et l'association « BOURG-LÈS-VALENCE JUMELAGES afin de déterminer précisément le rôle de chacun d'eux.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 8

Abstention : 0

Madame le Maire propose de visionner un court métrage intitulé « Stop » sur le thème des violences faites aux femmes, réalisé par les élèves de la classe de terminale ST2S avec l'encadrement de l'association « L'Équipée ».

La séance du conseil étant filmée, le court métrage est visible sur le compte Facebook de la Ville.

À l'issue de la projection, Madame Renaud remercie tous les participants élèves et équipe pédagogique puis elle présente le rapport, objet de la présente délibération.

Ce rapport présente la situation de la collectivité et les actions mises en place par la Ville. Même si le rapport ne présente pas de chiffres relatifs aux violences intrafamiliales, il est important de faire le lien entre l'égalité femmes-hommes et les violences. Il est essentiel de sensibiliser les plus jeunes aux notions d'égalité, de respect, d'écoute et de bienveillance. Le court métrage présenté permet cette sensibilisation.

22 femmes ont été embauchées en 2023 dont 7 femmes sur des postes à responsabilités.

Madame Ranc rappelle que la présentation de ce rapport est une obligation légale et non une formalité. Comme l'an dernier, sur un effectif global de 362 agents, la collectivité compte une majorité de femmes, soit 62 % de femmes contre 38 % d'hommes. Madame Ranc remarque une représentation significative des femmes dans la catégorie A, ce qui est une bonne chose mais ne représente que 9 femmes sur 362 agents. Concernant la répartition des filières, les femmes sont toujours plus présentes dans les filières administratives et sociales tandis que les hommes sont plus présents dans la filière technique. Pour le reste, même constat que l'an passé, il y a plus de femmes contractuelles sur des postes à temps non-complet et à temps partiel que d'hommes. Elle indique que plusieurs points figurant dans le décret de 2015 ne sont pas abordés dans ce rapport : les conditions de travail, l'absentéisme, les rémunérations, les heures supplémentaires ou complémentaires et l'articulation vie professionnelle-vie personnelle, ce qui ne permet pas d'établir de comparaisons dans ce domaine. Elle souhaite que ces domaines soient développés lors du prochain rapport. Elle se demande pourquoi la cellule emploi et le secteur associatif ne figurent plus dans le rapport. Depuis 3 ans, la municipalité indique que des logements d'urgence destinés aux femmes victimes de violences sont en cours de rénovation. Elle souhaite savoir où en sont ces rénovations et quel travail est mené avec le domaine associatif à ce sujet. Lors du précédent rapport, la municipalité avait indiqué proposer aux administrés un projet inédit en 2024, qu'en est-il de ce projet ?

Madame Renaud indique que le projet était de mettre à disposition une salle communale pour accueillir les administrés et ainsi leur proposer une écoute sur toutes les problématiques en matière d'égalité femmes-hommes. La personne qui devait participer à ce projet n'a malheureusement pas pu se rendre disponible. Madame Renaud va se remettre en lien avec le Centre Hospitalier de Valence afin de trouver une personne qui souhaite s'associer à ce projet. Le projet de logement est actuellement en attente. Il est difficile de trouver des lieux appropriés et sécurisés.

Madame Guillon précise qu'aucune différenciation n'est faite au niveau de la rémunération des hommes et des femmes. La rémunération est définie par le grade et les primes liées aux missions. Madame Guillon précise que les collectivités ont une obligation de mise en œuvre d'un dispositif de signalement pour permettre aux agents victimes de violences ou de discrimination de le signaler. Pour la commune de Bourg-lès-Valence, le dispositif de signalement des actes de violences, discrimination, harcèlement moral et sexuel et des agissements sexistes (AVIDHAS) est porté par le Centre de Gestion de la Drôme.

Selon les dossiers de demande de subvention fournis par les associations, la répartition des membres femmes-hommes est la suivante : pour les associations sportives, les hommes représentent 69 % pour 31 % de femmes, pour les autres associations, les femmes représentent 61 % pour 39 % d'hommes. En conclusion, le domaine associatif représente 58 % d'hommes et 42 % de femmes.

Monsieur Pothain souhaite connaître la raison officielle pour laquelle les logements d'urgence ne sont pas prêts et les perspectives en lien avec cette thématique.

Madame Renaud indique que des travaux d'aménagement de logements ont été entrepris et terminés. Cependant, il s'est avéré que l'emplacement n'était ni adapté ni approprié aux situations d'urgence. En collaboration avec la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, Madame Renaud recherche activement des logements communaux vacants et adaptés pour accueillir les victimes.

Madame le Maire serait ravie d'associer l'opposition à cette réflexion.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

03. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon annonce qu'au niveau de la section d'investissement, la Ville termine avec un résultat de clôture négatif de 3 052 177,66 € auquel sont ajoutés les restes à réaliser en dépenses et en recettes ce qui donne un résultat négatif de 2 615 482,10 €. Concernant la section de fonctionnement, l'exercice 2023 termine avec un résultat positif de 9 554 644,63 €. Il est donc proposé au conseil municipal d'affecter 2 615 482,10 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Le report définitif de fonctionnement est donc de 6 939 162,53 €.

Madame le Maire rappelle que ce sont donc pratiquement 7 000 000 € d'euros à investir afin d'améliorer la commune et le bien-être des habitants. C'est le résultat d'une gestion rigoureuse des deniers publics dépensés utilement aux bénéficiaires des Bourcains et des Bourcaines.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 8

Abstention : 0

04. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente le budget à partir du document joint en annexe.

Le budget de la Ville s'élève au total à 46 050 000 € soit 28 741 762 € avec la reprise des résultats pour la section de fonctionnement et 17 308 532 € pour la section investissement.

Madame le Maire tient à remercier, Madame Guillon, les services municipaux et notamment la Directrice Générale des Services ainsi que la Directrice des Finances pour l'élaboration de ce Budget primitif 2024. Comme évoqué le mois dernier dans cette assemblée lors du débat d'orientations budgétaires, la municipalité se félicite de bénéficier d'une situation financière satisfaisante qui découle de la gestion rigoureuse des deniers publics depuis l'arrivée de la majorité à la tête de la Ville. La ligne de conduite est claire et demeure inchangée. Il s'agit de privilégier une gestion saine des finances pour ne pas laisser de dette à la génération suivante, de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de préserver le pouvoir d'achat des administrés et de dégager des économies pour investir et améliorer le cadre et la qualité de vie des Bourcaines et des Bourcains. En 2024, la municipalité tiendra ce cap et ce malgré, le contexte inflationniste inédit qui se poursuit et les grandes tensions internationales qui renforcent les incertitudes planant sur le contexte économique global.

Cette gestion rigoureuse permet de continuer à investir dans des projets d'avenir ambitieux pour la Ville et ses habitants, et ce dans tous les domaines. Outre les APCP pour lesquelles une délibération spécifique est à l'ordre du jour, des nouvelles opérations seront engagées comme la rénovation de l'école Jean Moulin, celles du gymnase du COSEC ou du théâtre.

La sécurité demeure la première des priorités, dans un contexte national et international tendu, avec un plan vigipirate renforcé au niveau « urgence attentat ». La collectivité n'a de cesse d'amplifier et de poursuivre ses efforts dans ce domaine avec notamment cette année, dans ce budget, le renforcement du système de caméras de vidéoprotection aux abords de l'ensemble des 9 groupes scolaires et des centres de loisirs de la Ville, ainsi que dans certains lieux stratégiques, pour un montant de près de 300 000€. Il est également prévu d'équiper prioritairement les équipes enseignantes de dispositifs anti-intrusion qui leur permettront d'alerter rapidement et en toute discrétion les forces de l'ordre en cas de problème au sein d'un établissement.

L'éducation et la jeunesse figurent parmi les principales préoccupations. Après le groupe scolaire du Moulin d'Albon dont les travaux ont été achevés en début d'année, des audits énergétiques sont en cours dans les écoles maternelles des Chirouzes, Jean Moulin et Jacques Reynaud. Les audits se poursuivront dans les autres groupes scolaires. En fonction des résultats qui seront communiqués, sera déterminé l'ordre de rénovation de ces groupes scolaires. Ces travaux d'envergure sont aussi l'occasion d'engager au sein des établissements le programme de végétalisation des cours d'écoles, afin de réduire la minéralisation et permettre l'émergence d'îlots de fraîcheur lors des périodes de fortes chaleurs, tout comme il a déjà été réalisé la majeure partie des travaux de mise en accessibilité nécessaires pour garantir l'inclusion de chaque enfant, quel que soit son handicap. Ces enjeux de rénovation, notamment énergétiques dans le contexte actuel de prix élevés du gaz et de l'électricité, ne se limitent pas qu'aux écoles et concernent tout le parc des bâtiments communaux, mairie, gymnase du COSEC, théâtre.

La municipalité attache également un soin tout particulier à garantir un cadre de vie agréable aux habitants, à faire en sorte que la Ville soit la plus plaisante et la plus sécurisée à vivre au quotidien pour les piétons, les cyclistes, les rollers, les personnes à mobilité réduite (PMR) et les promeneurs. Pour favoriser autant que possible la cohabitation entre les différents usages et le partage de l'espace public avec les voitures, des investissements importants en matière de voirie et d'aménagements urbains sont engagés, que ce soit à travers la poursuite de travaux déjà entamés comme l'aménagement des abords d'Axe 7, celui des rues Tony Garnier et Eloi Francon et de l'avenue Jean Saint-Marc avec l'aménagement paysager pour un total d'1 million d'euros, qui permettra la création de nouvelles liaisons modes doux, conformément au plan mobilités douces, le premier tronçon de la rénovation des quais pour 600 000 € et l'achèvement du chemin du Valentin pour 300 000€. Le démarrage de nouveaux chantiers est prévu comme l'aménagement du parking des Berges à l'entrée de l'Île-Parc Girodet pour 540 000 € ou la requalification du carrefour rue des Jardins / avenue de Lyon qui interviendra suite à une acquisition foncière. Les études seront engagées pour des projets futurs tels que la requalification de l'avenue de Lyon, l'extension du cimetière de Talavard. Pour tous les aménagements et travaux de voirie, une consultation préalable aura lieu avec les différentes associations cyclistes du territoire, Roulons en Ville à Vélo, les Recyclettes, le Cyclo Bourcain et le Sprinter Club.

La santé reste une priorité afin de proposer une offre de soin de qualité aux administrés. Il est fléché en investissement pour 2024 la somme de 790 000 € pour le futur centre départemental de santé qui doit être achevé fin 2024, en partenariat avec le Conseil départemental et le centre de soins.

Concernant les associations, en parallèle des subventions versées aux associations dont le montant total est similaire au montant de l'an dernier, la Ville soutient la richesse et le dynamisme du tissu associatif bourcain à travers la poursuite d'un programme ambitieux, à savoir la création d'un lieu dédié aux associations dans les anciens locaux EDF de la rue Gay Lussac. D'ores et déjà, les associations concernées par ce lieu ont été consultées pour dresser l'état de leurs attentes et de leurs besoins. Le projet va se poursuivre avec des études de dépollution et l'avancement du programme de travaux.

La Ville investit aussi pour favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, au sein d'infrastructures de qualité. En 2024, est prévu l'aménagement de nouveaux vestiaires au stade des Combeaux 95 000 € ainsi que des études pour la rénovation du gymnase du Cossec.

Monsieur Pailhès souligne que cela fait 1 heure et 20 minutes que le conseil a commencé et que le compteur a démarré dès qu'il a pris la parole.

Madame le Maire précise que la Directrice Générale des Services a signalé son oubli de le mettre dès le démarrage du conseil.

Monsieur Pailhès indique que sur le Budget Primitif 2024 il y a 46 000 000 € de budget prévisionnel avec le budget de fonctionnement et d'investissement ce qui peut sembler très important. Le plus intéressant pour la population sont les services rendus par les services publics et les projets d'investissement de travaux effectivement réalisés. Une augmentation de l'indemnité des élus est également constaté.

Madame Guillon précise qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de l'indemnité des élus mais de l'augmentation du point d'indice. Ce sujet sera approfondi dans la délibération n°10 de cette séance.

Monsieur Pailhès ajoute que des éléments en fonctionnement sont manquants pour justifier les gains de la collectivité telles que les recettes dues à l'augmentation des tarifs de cantines, la baisse de la subvention au Centre Musical, la suppression du service logement et la suppression d'ETAPS. Il rappelle que la priorité de la majorité était la sécurité. Or la municipalité a investi seulement 300 000 €, ce qui classe cette priorité au rang 11. Équiper la Ville de caméras n'est pas un lourd investissement. Suite à de graves événements survenus sur la commune, les habitants ont fait appel au service de la police municipale afin d'avoir accès aux caméras dont les images n'étaient pas exploitables. Ce besoin nécessite un investissement plus important. Beaucoup de demandes d'études sont lancées pour une fin de mandat. En fin de mandat, la majorité devrait arriver en phase de réalisation et non de projets. Il cite 3 éléments qui différencient la majorité et l'opposition sur lesquels la majorité aurait du investir : l'état des voiries, l'absence d'une salle des fêtes et les installations sportives.

Madame le Maire indique à Monsieur Pailhès que son temps de parole est écoulé.

Monsieur Pailhès demande à terminer.

Madame le Maire rappelle que dans le règlement intérieur du conseil municipal, la prise de parole est limitée à 10 minutes.

Le groupe d'opposition, dans son ensemble, décide de voter contre cette délibération et quitte la salle du conseil.

Adopté à la majorité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 8

Abstention : 0

05. MISE À JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT AP/CP EN COURS – BUDGET VILLE
--

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente les trois autorisations de programme et crédits de paiement AP/CP en cours qui doivent être ajustées :

Pour l'Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmée, il a été réalisé 1 105 655 € au 31 décembre 2023 et il est prévu 400 000 € pour 2024 soit 1 394 345 € au 31 décembre 2024.

Concernant le projet urbain de Girodet, la passerelle et le belvédère, il a été réalisé 15 081 211 € au 31 décembre 2023 et il est prévu 1 168 789 € pour 2024 pour l'achèvement de cette opération.

Et pour le groupe scolaire Moulin d'Albon, le montant final s'élève à 2 384 310 €. Il a été réalisé 2 092 837 € au 31 décembre 2023 soit un reste à réaliser sur 2024 la somme de 291 473 €.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

06. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2024
--

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Elle annonce que conformément à son engagement et ce malgré les différents obstacles auxquels la collectivité est confronté, la municipalité n'augmentera pas les taux d'imposition.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

07. REPRISE SUR PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Il est demandé d'approuver une reprise sur provision pour risques et charges sur le budget principal de 69 642 € qui portera pour 2024 le montant des provisions à 592 500 €.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

08. PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE VALENCE ROMANS AGGLO – PROLONGATION SUR L'ANNÉE 2024 DE L'IMPLICATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE BOURG-LÈS-VALENCE POUR LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS HORS DES COPROPRIÉTÉS

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Il s'agit de prolonger pour 2024 le dispositif d'aides financières alloué par la commune aux propriétaires bailleurs, hors copropriétés qui s'engagent dans le conventionnement de leur logement avec ou sans travaux. Grâce à ce dispositif, les propriétaires bailleurs acceptant de conventionner leur logement, bénéficient d'une subvention pouvant aller jusqu'à 2 000 € de la part de la commune. Ces aides permettent d'accompagner les propriétaires bailleurs dans leur projet de rénovation énergétique et peuvent être cumulées avec celles de l'Agglo qui prévoit un dispositif similaire basé sur les mêmes critères. Madame le Maire rappelle que la commune est confrontée à la loi SRU, qui impute à la collectivité des pénalités si elle n'atteint pas un taux de logements sociaux de 25 %.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

09. CONVENTIONS DE MÉCÉNAT ET DE SPONSORINGRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Les collectivités peuvent intervenir en matière de mécénat à deux titres, soit en tant que pourvoyeur de fonds, soit en tant que bénéficiaire de dons. Cette délibération vise à encadrer en amont le soutien apporté à la Ville par la participation financière et/ou en nature et/ou en compétences dans le cadre du mécénat ou du sponsoring lors des événements.

Madame le Maire précise que vu que les taux d'imposition ne sont pas augmentés, il est primordial d'aller chercher des moyens financiers ailleurs, afin d'engranger de nouvelles recettes.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

10. INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET DES JOURS FÉRIÉSRapporteur
E. GUILLON

Madame Guillon présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

11. CHARTE ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE PORTANT SUR UNE COOPÉRATION RENFORCÉE ENTRE LA MAISON DE L'HABITAT ET LA MAISON DU POUVOIR D'ACHAT DE LA VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCERapporteur
M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

12. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE DU SEMI-MARATHON DE BOURG-LES-VALENCERapporteur
A. ESPRIT

Monsieur Esprit présente la délibération.

La Ville de Bourg-lès-Valence est organisatrice du semi-marathon et s'appuie depuis plusieurs années sur le soutien de l'association sportive du semi-marathon de Bourg-lès-Valence. Au vu des évolutions réglementaires, il est important de mettre en place une convention qui définit les rôles de chacun.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

13. PLAN DE PRÉVENTION DES BRUITS SUR L'ENVIRONNEMENT (PPBE) – MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Le plan concerne les voies communales qui accueillent plus de 3 millions de véhicules par an, à savoir l'avenue de Lyon, l'avenue Jean Jaurès, l'avenue Marc Urtin, l'avenue Jean Moulin, l'avenue Georges Brassens, la rue du Docteur Charles Ponsoye et la rue de l'Île d'Adam. Cette délibération vise à établir les modalités du projet de plan de prévention du bruit tel que le prévoit la réglementation dont le ré-examen et la réactualisation doit avoir lieu tous les 5 ans. Un registre sera mis à disposition du public en mairie auprès du service de la direction de l'aménagement urbain pendant 2 mois ainsi que sur le site internet de la Ville afin que le public puisse émettre ses observations en la matière.

Madame le Maire rappelle que la mise en place de la réduction de la vitesse à 30km/h sur l'ensemble de la commune, contribue à une baisse de 2,5 dB à 3,9 dB du bruit, soit une division du bruit par 2.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

14. CONVENTION DE RÉSERVE FONCIÈRE AVEC EPORA ET VALENCE ROMANS AGGLO POUR L'ACQUISITION DE L'ANCIENNE USINE SOLYSTIC
--

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Cette convention de réserve foncière est portée par Valence Romans Agglo dans le but de maîtriser l'assiette foncière constituée des parcelles actuellement occupée par l'ancienne entreprise Solystic qui n'est plus en activité sur ce secteur. La commune de Bourg-lès-Valence est associée à cette convention en tant que partenaire de Valence Romans Agglo et en tant que détenteur du Droit de Prémption Urbain.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

15. RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION RAVALEMENT DES FAÇADES 2024-2026

Rapporteur M. MOURIER

Madame le Maire présente la délibération.

Il est proposé de reconduire le dispositif afin de préserver le patrimoine notamment sur les quartiers du Vieux Bourg, quartier de Chony, l'avenue Marc Urtin, l'avenue Jean Jaurès, la rue du Docteur Charles Ponsoye et la rue Vérot. Les mesures de règlement permettront une aide pour le ravalement des immeubles construits avant 1945, à hauteur de 30 % du montant TTC des travaux, plafonnée à 8 000 € par opération, une aide majorée pour les immeubles construits avant 1945 ayant une façade sur les quais de la Libération, Barjon, Thannaron, Saint Nicolas et ceux ayant une façade sur la rue Pompéry, à hauteur de 50 % du montant TTC des travaux, plafonnée à 15 000 € par opération. Une aide complémentaire peut être allouée lorsque le projet de réhabilitation permet la réfection d'éléments architecturaux particuliers valorisant le patrimoine bourcain. Réhabiliter ces façades favorise la préservation du patrimoine, l'attractivité de la commune et la transmission de son histoire. Madame le Maire rappelle que la commune a fait intervenir un cabinet de coloristes afin d'établir un cahier des charges et ainsi conseiller les particuliers en terme de coloris afin de garantir l'authenticité d'autrefois.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

16. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION N°15008 SUR LE DOMAINE PUBLIC CONCÉDÉ À LA CNR EN DATE DU 7 JUIN 2022 AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BOURG-LÈS-VALENCE	Rapporteur M. MOURIER
--	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération.

Cet avenant élargit le territoire occupé par la commune à l'ensemble du domaine public concédé à la CNR.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

17. ACQUISITION ET CESSION DE TERRAIN – ALLÉE ANDRÉ REVOL	Rapporteur M. MOURIER
--	---------------------------------

Madame le Maire présente la délibération qui consiste en une régularisation d'emprise foncière entre la commune et la SCI MANO.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉCISIONS DU MAIRE	Rapporteur M. MOURIER
---------------------------	---------------------------------

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriale, liste des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire :


Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2024-018-DC-DAU	Adhésion au conseil national villes et villages fleuris	Éliane GUILLON
2024-019-DC-DAU	Désignation avocat pour représenter, défendre et assister la commune recours contentieux	Éliane GUILLON
2024-020-DC-DAU	Désignation avocat pour représenter, défendre et assister la commune infractions code de l'urbanisme affaire OLLIER	Éliane GUILLON
2024-021-DC-DAF	Semi-marathon 2024, sollicitation aide de la Région	Éliane GUILLON
2024-022-DC-DAF	Salon de la formation de l'orientation, de l'emploi et de la formation 2024	Éliane GUILLON
2024-023-DC-CSP	Vente sur AGORASTORE Remorque LA MANDRIN année 1993 3164 TJ 26	Éliane GUILLON
2024-024-DC-CSP	Vente sur AGORASTORE Balayeuse CITYCAT 5000 pour pièce détachées	Éliane GUILLON
2024-025-DC-SCP	Démolition d'un local Foyer des tilleuls, lot n°2 démolition, signature de l'avenant n°1	Éliane GUILLON

2024-026-DC-DAF	Prestation confiée à la compagnie Tonton Ballons pour le festival des enfants du 23 au 25-02-2024	Éliane GUILLON
2024-027-DC-DAF	Demande de financement au titre du PDASR 2024 – Sécurité à moto	Éliane GUILLON
Numéro de la Décision	Objet de la Décision	Rapporteur
2024-028-DC-DAF	Demande de financement au titre du PDASR 2024 – Prévention routière	Éliane GUILLON
2024-029-DC-CSP	Tarifcation spécifique théâtre le Rhône - Concert chorales 2024	Éliane GUILLON

Madame le Maire clôt la séance à 20h17.

Le secrétaire de séance,

Nancy GUIBOUD



La présidente de séance,

Marlène MOURIER

